

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE  
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**



Date de convocation : 18 mars 2023

Nbr conseillers : 13  
En exercice : 13  
Présents : 8  
Votants : 8  
Quorum : 7

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-neuf du mois de mars à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

**Présents :** FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, BLANC Emilie, CANET Véronique, CLUZEL Anthony, DEGAND Nathalie, DUPINAY Pierre,  
**Excusés :** GRANGE Yves, GIRAUD Jean, ROUCHOUSE Muriel, LIMONE Julien, BARDY Benoît

**Secrétaire de séance :** GERY Jacques

**N° 14 290324**

**OBJET : Adoption du budget primitif assainissement 2024 de SAINT APPOLINARD**

Le conseil municipal

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;
- Vu le projet de budget primitif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2023 ; qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 60 846.88 €  
Investissement : 400 801.53 €

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

ADOpte le budget primitif assainissement de l'exercice 2024 de la commune de SAINT APPOLINARD et vote les crédits qui y sont inscrits ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire de séance

Jacques GERY



Le Maire

Annick FLACHER